



LE MOT DE VOTRE MAIRE

Chères Wattennaises, chers Wattennais.

▪ **Le dernier Conseil Municipal de l'année a débuté par une minute de silence dédiée à nos concitoyens de Mayotte, à ceux de l'odieux attentat en Allemagne, et aux cinq personnes lâchement assassinées dans les Flandres.**

A l'ordre du jour :

▪ **Quelques réajustements** des services de la commune ;

▪ **Une présentation du futur bâtiment du Centre socio-culturel, ouverte à tous, aura lieu le mercredi 5 février à 18h salle St-Gilles.**

▪ **Je vous invite aux Vœux de la Commune le samedi 4 janvier à 17h00 à la salle St-Gilles. Trois hommages seront rendus** à des serveurs de la ville, et la présentation du **premier Conseil Municipal des Jeunes.**

Pour 2025, dans mes vœux et souhaits, je vous souhaite « Le Meilleur ».

Daniel Deschodt.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 23 décembre 2024

▪ **Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 23 décembre 2024 à 19h00 en mairie sous la présidence de M. Daniel Deschodt, Maire. M. Bernard Vanpoperinghe a assuré le secrétariat de la séance.**

Étaient présents : M. Avart, Mme Rousselle, M. Ducrocq, M. Dambricourt, M. Vanpoperinghe secrétaire de séance, Mme Becquet, M. Charlemagne, Mme Scotté, M. Courtin, M. Buckman, Mme Delhaye, M. Odièvre, M. Revillon, M. Penez, M. Blin.

Excusés : Mme Binet (procuration à M. Avart), Mme Cabre (procuration à M. Deschodt), Mme Soltysiak (procuration à Mme Scotté), Mme Wuyts (procuration à M. Buckman), M. Marie (procuration à M. Blin), Mme Cadet (procuration à M. Ducrocq), Mme Voet (procuration à M. Penez).

L'intégralité des délibérations est en ligne sur le site www.watten.fr et peut également être consultée en mairie

▪ **Tarifs des services publics locaux**

Les tarifs de location des salles communales sont relevés de 10 € pour la location aux extérieurs, les tarifs pour les wattenais restent inchangés. La tarification des concessions et case du columbarium reste inchangée sauf la concession au cimetière pour 30 ans relevée de 36 à 40 € le m².

Tarifs du marché : 6 tarifs différents

étaient en vigueur pour le marché. Dans un souci de simplification il n'y aura plus que 4 tarifs : moins de 2m : 1 € ; étal inférieur ou égal à 5 m ou camion : 4 € ; étal entre 5 et 10m : 6 € ; étal supérieur à 10m : 8 €.
Friterie ou pizzeria sans électricité : 4 € par jour, avec électricité 9 €, terrasse : 15€/m² et par an. Les autres droits ne subissent pas d'augmentation.
Adoption à l'unanimité.

▪ **Indemnités de gardiennage**

Il est proposé de fixer pour l'exercice 2024, à 625 € le montant de l'indemnité annuelle accordée aux gardiens du cimetière et des parcs de jeux (elle était de 600 € pour 2023). L'indemnité de gardiennage de l'église est quant à elle fixée par arrêté préfectoral. Pour l'année 2024 le montant est fixé à 503,42 € pour le gardien de l'église. Ces indemnités sont réparties entre les agents communaux ayant effectué le service. *Adoption à l'unanimité.*

▪ **Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**

En attendant le vote du budget, il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à engager des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Il est proposé au conseil de faire application

de cette disposition à hauteur maximale de 157 988,81 € soit 25% de 631 955.27 €. *Adoption par 19 voix pour et 4 abstentions.*

▪ **Forfait matériel pédagogique**

La commune a l'obligation de couvrir les dépenses pédagogiques de ses écoles publiques, pour lesquelles elle est libre d'accepter ou non de recevoir des élèves extérieurs. En ce qui concerne l'école privée, cette obligation porte uniquement sur les élèves wattenais. Pour l'année 2024/2025 ce forfait a été fixé à 50 € par élève wattenais et extérieurs pour les écoles publiques et par élève wattenais pour les écoles privées. *Adoption à l'unanimité.*

▪ **Forfait sorties pédagogiques**

Un forfait de 30 € par élève a été instauré en 2023/2024 à titre expérimental pour financer les sorties et spectacle des élèves de l'école Fortry. Ce dispositif s'avère satisfaisant, il est donc proposé de reconduire cette aide pour l'année 2024/25. *Adoption à l'unanimité.*

▪ **Aide exceptionnelle à Mayotte**

Au vu des événements dévastateurs qui viennent de frapper Mayotte (cyclone Chido), M. le Maire propose aux élus de verser une aide exceptionnelle à une association humanitaire reconnue. Une

contribution de 500 € sera versée à la Fondation de France. *Adoption à l'unanimité.*

▪ **Création de postes**

Suite à un départ en retraite d'une adjointe technique territorial à temps complet il s'avère nécessaire de réorganiser le service effectué à la cantine et à l'entretien des locaux qu'elle effectuait. Pour assurer ces missions de surveillance et d'entretien de la cantine, entretien de la mairie et de la salle Decool, il est proposé au conseil de créer deux postes à temps partiel. *Adoption à l'unanimité.*

▪ **Instauration d'une participation au financement des contrats de prévoyance**

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la commune souhaite participer, à compter du 1^{er} janvier 2025, au financement des contrats et

règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque prévoyance. Cette participation est obligatoire et sera prise en charge au tarif de 7 € mensuel par agent. *Adoption à l'unanimité.*

▪ **Sivom : participation communale**

M. le Maire a rappelé aux élus les champs d'intervention du Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme pour lequel la commune adhère à la compétence générale ainsi qu'à la compétence espaces verts. La participation communale au budget 2025 du SIVOM s'élève à 245 984 €. Le conseil décide de reconduire la part budgétisée à hauteur de 140 000 € et la part fiscalisée à hauteur de 105 984 €. *Adoption à l'unanimité.*

▪ **Territoire Energie Flandre - Cotisations communales 2025**

Par délibération en date du 28 novembre 2024, le Comité syndical du

TEF a délibéré sur le montant des cotisations 2025. Au 1^{er} janvier 2025, la commune adhère aux compétences, avec cotisation suivantes par habitant : électricité : 4,20 € ; gaz : 0,60 € ; télécommunications et numérique : 1,55 € ; éclairage public : 3,80 € ; bornes rechargement voitures électriques : de 205 à 820 € par an selon le type de borne. Le conseil décide la reconduction du règlement fiscalisé de ces cotisations pour 2025. *Adoption à l'unanimité.*

A l'issue de la réunion une présentation de l'avancement des travaux préparatoires à la construction du nouveau Centre socio-Culturel a été faite aux élus.

Retrouvez sur notre site :

watten.fr

- **Les délibérations** du Conseil Municipal
- **Les arrêtés du maire**



LIBRE EXPRESSION du groupe En Avant Watten

Au seuil de cette année nouvelle, le groupe « EN AVANT WATTEN » présente à chacun et chacune d'entre vous ses vœux de joie, santé et bonheur. Que la paix règne dans vos maisons.

Le budget est la représentation de la politique conduite. Le lundi 23 décembre avait lieu la dernière réunion du conseil municipal, ayant trait aux finances. C'est l'exercice habituel, en fin d'année, que de prévoir les tarifs pour l'année future. Or, le maire y a glissé une demande d'autorisation, afin de lui permettre d'engager des dépenses d'investissement à hauteur de 157 650€. Dans la liste des opérations, certaines ont des montants de 20 000€ et ceci sans mise en concurrence des entreprises, telle était sa volonté. Aussi, nous nous sommes abstenus, lors du vote. Toujours lors du conseil municipal, le maire a informé de l'avancement du projet d'extension du Centre Socio Culturel. Il nous parle, aujourd'hui, d'un montant estimé à plus de 2 millions d'Euros. Il espère avoir des aides à hauteur de 60%. Le reste ferait l'objet d'un emprunt que vous les Wattenais propriétaires allez rembourser dans votre taxe foncière. Au moment des vœux, ce n'est pas la meilleure nouvelle que l'on voulait vous annoncer, mais ça ne sert à rien de mettre la poussière sous le tapis. Plus tard, quand vous serez face à votre feuille d'impôts, n'oubliez pas de vous rappeler que nous n'étions pas d'accord avec une telle dépense. Voici notre position : adapter le Centre Socio Culturel au besoin des Wattenais, nous disons OUI ! Mais en faire un fleuron communal (comme dit le maire), nous disons : NON !

Comme la dette de la France, celle prévue par le maire, vous les propriétaires, vous devrez bien la payer, un jour. Réagissez et dites, dès aujourd'hui, que vous n'êtes pas d'accord avec cette politique dépensière.

LIBRE EXPRESSION du groupe Objectif Watten

C'est parti pour le nouveau Centre Socio Culturel

Projet phare de notre mandat le nouveau Centre Socio-Culturel est maintenant entré dans le concret.

La première étude lancée en 2021, a vu son aboutissement après quelques retards avec le lancement du concours d'architecte. Avec l'appui de l'ingénierie du Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme la lourde procédure administrative que nécessite un tel chantier a pu démarrer. Le jury a dû étudier plus de 40 candidatures avant de porter son choix sur le projet présenté par le studio Rijsel de Lille.

Un nouvel équipement de 450 m2 sera donc réalisé dans la cour de l'école Brachet tandis que l'ancien centre social très exigü au regard de ses activités sera réhabilité. Le nouveau bâtiment intégré dans le paysage urbain offrira deux salles d'activités l'une de 50m2 et l'autre de 100m2, des bureaux pour le personnel, des lieux d'accueil adaptés pour les différentes permanences.

La phase administrative, instruction du permis de construire, recherche de subventions, consultation des entreprises et passation des marchés prendra presque toute l'année 2025 avant le lancement des travaux qui dureront une année.

Cet équipement est devenu indispensable pour accueillir le Centre socio culturel dont les nombreuses activités touchent 700 familles et 2 000 bénéficiaires de la petite enfance aux aînés.

Les élus de notre groupe se félicitent de l'avancement de ce beau projet qui contribuera au rayonnement de notre Centre Socio Culturel et de notre ville.

Nous vous invitons à nous retrouver pour une réunion publique le mercredi 5 février à 18h00 à la salle Saint Gilles en présence de l'architecte qui pourra développer les idées de son projet et répondre à toutes les questions.